



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9642^e séance

Vendredi 31 mai 2024, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Afonso	(Mozambique)
<i>Membres :</i>	Algérie	M. Gaouaoui
	Chine	M. Fu Cong
	Équateur	M ^{me} Barba Bustos
	États-Unis d'Amérique	M. Wood
	Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
	France	M ^{me} Broadhurst Estival
	Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
	Japon	M. Yamazaki
	Malte	M. Camilleri
	République de Corée	M. Sangjin Kim
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
	Sierra Leone	M. Sowa
	Slovénie	M ^{me} Blokar Drobič
	Suisse	M. Carpenter

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

Quarantième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2024/368)

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2682 (2023) (S/2024/369)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

Quarantième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2024/368)

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2682 (2023) (S/2024/369)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2024/413, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2024/368, qui contient le quarantième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité, et sur le document S/2024/369, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2682 (2023).

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Chine, Équateur, France, Guyana, Japon, Malte, Mozambique, République de Corée, Fédération de Russie, Sierra Leone, Slovaquie, Suisse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2732 (2024).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se félicitent de l'adoption à l'unanimité de cette résolution (résolution 2732 (2024)), qui renouvelle le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) jusqu'à la fin de 2025.

En tant que rédacteurs, nous avons apprécié à leur juste valeur les contributions constructives de nos collègues du Conseil et du Gouvernement iraquien afin de garantir que le mandat reflète clairement un retrait ordonné et responsable de la MANUI. Il est particulièrement important que le mandat reconnaisse le rôle que la MANUI peut jouer pour ce qui est de fournir un appui technique pour les élections, de défendre et protéger les droits humains et de faciliter le dialogue entre l'Iraq et le Koweït pour régler les questions en suspens.

Nous remercions la Représentante spéciale sortante du Secrétaire général, M^{me} Jeanine Hennis-Plasschaert, de ses conseils sur les priorités des travaux que la MANUI doit encore accomplir. Nous exprimons également notre sincère gratitude à M. Volker Perthes et à son équipe pour avoir réalisé l'examen stratégique indépendant, qui a contribué à orienter la révision et le renouvellement du mandat. Le mandat valide les conclusions du rapport selon lesquelles de nombreuses fonctions politiques essentielles de la MANUI restent pertinentes et qu'aucune mission politique des Nations Unies n'est censée être permanente.

Nous reconnaissons tous que l'Iraq a changé de manière spectaculaire ces dernières années et que la mission de la MANUI doit être réorientée dans le cadre de notre engagement à promouvoir un Iraq sûr, stable et souverain. L'Iraq et la MANUI ont de quoi être fiers. En tant que membres du Conseil, nous continuerons à suivre les progrès accomplis en vue de franchir les étapes importantes qui seront définies dans les prochains rapports et recommandations du Secrétaire général. Les États-Unis remercient à nouveau les membres du Conseil de leur attention et des efforts qu'ils ont déployés dans le cadre de ce dernier renouvellement du mandat de la MANUI.

M^{me} Eystigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a voté pour la résolution (résolution 2732 (2024)) sur la prorogation du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Ce qui est le plus important pour nous, c'est que les États-Unis, les rédacteurs sur cette question, ont pris en compte les priorités exprimées par le pays hôte. Le document indique clairement que la MANUI achèvera complètement ses travaux d'ici le 31 décembre 2025 et que, d'ici la fin de 2024, un accord devra être conclu sur un plan commun de retrait et de liquidation technique de la Mission. Son mandat se limitera à appuyer les efforts nationaux dans les domaines que Bagdad considère comme les plus importants. Nous espérons que le Secrétariat travaillera en étroite coordination avec le

Gouvernement iraquien sur toutes les questions liées au retrait rapide et ordonné de la Mission.

Nous sommes convaincus qu'au cours des 20 années qui se sont écoulées depuis sa création, la MANUI a donné toute la mesure de son potentiel pour ce qui est d'aider au rétablissement de l'État iraquien et que le peuple iraquien est désormais prêt à assumer l'entière responsabilité de l'avenir politique du pays. Nous appuyons fermement la souveraineté de l'Iraq et nous nous opposons à toute ingérence dans les affaires intérieures du pays. C'est un impératif.

Nous apprécions vivement la volonté de l'Iraq d'établir des relations mutuellement bénéfiques avec ses voisins, dans un esprit d'amitié et de coopération. Dans ce contexte, l'Iraq et le Koweït méritent un soutien particulier pour leur détermination à résoudre dès que possible toutes les questions en suspens entre eux, à savoir le rapatriement des dépouilles des citoyens koweïtiens et la restitution des biens koweïtiens, y compris les archives nationales. Nous continuerons d'apporter notre plein appui à Bagdad et nous sommes déterminés à renforcer les relations amicales entre la Russie et l'Iraq.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni a voté pour la résolution 2732 (2024), par laquelle le Conseil proroge le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq pour une ultime période de 19 mois. La Mission a apporté des contributions importantes à l'Iraq ces 20 dernières années. Le moment est venu de passer à un nouveau partenariat entre l'Iraq et l'ONU.

Nous nous félicitons du fait que la résolution accorde la priorité à l'appui en matière d'assistance électorale, à la participation politique des femmes et aux droits humains durant la période de transition. Il importe également de mettre à profit les possibilités de progresser sur la question des nationaux du Koweït portés disparus pendant la transition. Nous attendons avec impatience de nouvelles mises à jour à ce sujet et sommes prêts, si nécessaire, à envisager d'autres options pour l'action du Conseil.

Nous remercions les États-Unis de tout leur travail en tant que rédacteur, ainsi que tous les membres du Conseil de leur approche constructive.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine a voté pour la résolution 2732 (2024) sur la prorogation du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq pour l'Iraq (MANUI). Depuis sa création en 2003, la MANUI a grandement contribué à la reconstruction et au développement de l'Iraq. Maintenant que le pays voit

sa situation intérieure continuer de s'améliorer et que sa capacité de gouvernance politique ne cesse de se renforcer, le moment est venu de rationaliser le mandat de la MANUI et d'engager la Mission dans un processus de retrait progressif.

Le respect de la souveraineté des pays concernés et la prise en compte de leurs points de vue sont les conditions *sine qua non* de la création et du travail des missions politiques spéciales des Nations Unies. Le 8 mai, le Premier Ministre iraquien a adressé au Secrétaire général une lettre (S/2024/378, annexe), dans laquelle il demande qu'il soit mis fin au mandat de la MANUI le 31 décembre 2025, avec des exigences précises concernant la réduction des activités, la transition et la liquidation. Sur cette base, les membres du Conseil, après des consultations intensives, se sont mis d'accord sur les modalités de la phase finale des travaux de la MANUI, qui figurent dans la résolution qui vient d'être adoptée.

Cette résolution fixe un calendrier précis pour la fin officielle du mandat de la MANUI. La Chine espère que, en consultation avec le Gouvernement iraquien, le Secrétaire général élaborera un plan réaliste pour le retrait du personnel de la MANUI et la liquidation de ses actifs, comme le prévoit la résolution, afin que la Mission puisse commencer les travaux pertinents dès que possible et achever son retrait de manière progressive, sûre, ordonnée et dans les délais impartis. Dans le cadre de ce processus, nous encourageons la Mission à communiquer étroitement avec le Gouvernement iraquien et à respecter les souhaits de celui-ci, afin de garantir une transition en douceur et de mener à bon terme les travaux de la Mission.

En ce qui concerne la question des nationaux du Koweït et des biens koweïtiens portés disparus, nous attendons avec intérêt les recommandations du Secrétaire général au Conseil sur un mécanisme de suivi approprié, comme le demande la résolution.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : La France remercie les États-Unis de leurs efforts pour parvenir à un texte qui tienne compte des positions de tous les membres du Conseil de sécurité, et des attentes de l'Iraq. L'adoption à l'unanimité de cette résolution (résolution 2732 (2024)), dont nous nous félicitons, est l'illustration de ces efforts.

Depuis sa création par le Conseil de sécurité en 2003, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) a joué un rôle essentiel pour fournir une assistance à l'Iraq dans de nombreux domaines, dans le plein respect de sa souveraineté. Un nouveau chapitre s'ouvre pour l'Iraq. La France a voté aujourd'hui en faveur de la

résolution 2732 (2024), qui prévoit une fermeture progressive et ordonnée de la Mission à la fin de l'année 2025, conformément à la volonté des autorités irakiennes. Il est essentiel que cette fermeture se fasse en étroite coordination entre l'Iraq et les équipes des Nations Unies, et nous encourageons l'Iraq à se coordonner avec celles-ci pour que la transition soit la plus fluide possible.

La question des nationaux du Koweït et des biens koweïtiens portés disparus, y compris les archives nationales, constitue un volet important de l'action de la MANUI, auquel nous devons continuer à porter la plus grande attention, y compris après la fermeture de la MANUI, comme le prévoit la résolution 2107 (2013). La France encourage l'Iraq et le Koweït à œuvrer à la résolution de cette question humanitaire dans les meilleurs délais.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir l'Algérie, le Mozambique et la Sierra Leone, et de mon pays, le Guyana.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana se félicitent de l'adoption à l'unanimité de la résolution dont nous étions saisis aujourd'hui, qui trace une nouvelle voie pour la présence et l'action de l'ONU en Iraq (résolution 2732 (2024)). Cette résolution démontre l'unité et l'appui résolu du Conseil de sécurité à l'égard de l'Iraq, qui continue d'avancer sur la voie du relèvement, de la reconstruction et de la consolidation démocratique. Elle reflète les progrès accomplis par le Gouvernement et le peuple irakiens, ainsi que l'autonomie et la stabilité croissantes de l'Iraq. Nous continuerons d'encourager le dialogue et la coopération au niveau régional pour favoriser la stabilité et la prospérité à long terme de l'Iraq.

Pour terminer, nous tenons à féliciter les États-Unis d'Amérique, en leur qualité de rédacteur, pour avoir mené les négociations dans la transparence et de manière inclusive. La participation constructive de tous les membres du Conseil a été essentielle pour parvenir à cette résolution qui fait l'unanimité et jette les bases de sa mise en œuvre effective.

La séance est levée à 10 h 15.